

Comptes de l'exercice 2017

Préavis N° 8/2016 - 2021

Lausanne, le 27 mars 2018

Madame la Présidente, Mesdames et Messieurs,

1. Objet du préavis

Conformément à l'article 14 des statuts de l'Association de communes de la région lausannoise pour la réglementation du service des taxis, le Comité de direction vous soumet les comptes de l'exercice 2017.

2. Considérations générales

Tels que présentés, les comptes 2017 appellent les commentaires suivants :

- Le montant mentionné sous la rubrique "Honoraires du président de la Commission administrative" en 2017 est moindre tout comme le nombre de séances tenues en 2017 par la Commission administrative.
- Sous la rubrique "Traitement des recours contre les décisions de la Commission administrative ou du Préposé intercommunal aux taxis" figurent les coûts des recours adressés au Comité de direction.
- Le montant sous la rubrique "Tâches de secrétariat de l'Association" comprend les coûts d'une séance supplémentaire consacrée aux assises des taxis.
- Sous la rubrique "Honoraires extraordinaires" figurent les coûts liés aux dossiers de la société Uber et de la SUVA.
- Le montant inscrit sous la rubrique "Frais divers de l'Association" comprend principalement une provision pour le paiement des prestations fournies par l'organe de révision des comptes.

- Sous la rubrique "Charges extraordinaires" figurent des frais judiciaires et des dépens suite aux arrêts rendus les 4 mai et 1^{er} septembre 2017 sur les recours Uber et du Groupement des taxis indépendants.
- L'encaisse figurant sous "Recettes diverses" est constituée principalement par les frais de prononcés de la Commission administrative.

3. Comptes de pertes et profits 2017

	Budget	Comptes 2017	Comptes 2016
<u>Charges</u>	809'000.00	714'147.80	732'454.49
Prestations fournies par Lausanne en faveur de l'Association, selon contrat de prestations du 11 décembre 2003	660'800.00	660'800.00	660'800.00
Honoraires du président de la Commission administrative	23'400.00	19'440.00	23'328.00
Autres honoraires	12'000.00	0.00	3'510.00
Traitement des recours contre les décisions de la Commission administrative ou du Préposé intercommunal aux taxis	15'000.00	5'621.20	14'383.45
Tâches de secrétariat de l'Association	1'500.00	2'662.50	2'720.00
Frais liés à l'élaboration d'un nouveau règlement sur le service des taxis	15'000.00	0.00	0.00
Honoraires extraordinaires	72'000.00	6'218.60	16'584.50
Aménagement et entretien de stations de taxis	3'000.00	0.00	459.00
Annonces, documentation, divers	1'300.00	194.40	1'028.15
Frais divers de l'Association	3'000.00	2'704.70	3'034.10
Rémunération des organes de l'Association	2'000.00	2'580.00	2'430.00
Frais bancaires		676.40	677.29
Charges extraordinaires		13'250.00	3'500.00

<u>Revenus</u>	814'000.00	828'857.30	813'959.10
Contribution des 12 communes membres de l'Association	460'000.00	465'895.30	461'785.20
Contribution extraordinaire desdites communes	72'000.00	73'556.10	70'293.60
Emoluments (taxes diverses)	81'000.00	80'029.90	80'236.00
Redevances d'utilisation du domaine public	201'000.00	202'300.00	195'128.00
Recettes diverses		7'076.00	6'516.30

Résultat d'exploitation

Excédent de produits de l'exercice viré à "Profits et pertes reportés"	5'000.00	114'709.50	81'504.61
--	----------	------------	-----------

Récapitulation

	Budget	Comptes 2017	Comptes 2016
Total des charges	809'000.00	714'147.80	732'454.49
Total des revenus	814'000.00	828'857.30	813'959.10
Résultat d'exploitation	5'000.00	114'709.50	81'504.61

Capital au 31 décembre 2016 : fr. 91'031.11

4. Bilan (au 31 décembre)**ACTIF**

	<u>2017</u>	<u>2016</u>
<i>Disponibilités</i> Banque Cantonale Vaudoise	399'240.40	287'258.55
Débiteurs	71'460.00	90'550.00
Actifs transitoires		
	<u>470'700.40</u>	<u>377'808.55</u>

Passif

		<u>2017</u>	<u>2016</u>
Créanciers		27'402.80	43'527.45
Passifs transitoires		237'557.00	243'250.00
Profits et pertes reportés :			
- solde au 1 ^{er} janvier	91'031.11		
dont à ajouter :			
- excédent de produits de l'exercice	114'709.50	205'740.60	91'031.11
		<u>470'700.40</u>	<u>377'808.55</u>

5. Rapport de l'organe de révision

Les comptes de l'exercice 2017 ont été soumis à Fidinter S.A. qui, dans son rapport du 5 février 2018, vous recommande de les approuver.

6. Conclusion

Vu ce qui précède, le Comité de direction vous prie, Madame la présidente, Mesdames et Messieurs, de bien vouloir prendre la résolution suivante :

Le Conseil intercommunal,

vu le préavis N° 8 / 2016 - 2021 du Comité de direction, du 27 mars 2018 ;

ouï le rapport de la Commission de gestion qui a examiné cette affaire ;

considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour,

décide :

d'approuver, tels que présentés dans le préavis N° 8 / 2016 - 2021 du 27 mars 2018, les comptes de l'exercice 2017 de l'Association de communes de la région lausannoise pour la réglementation du service des taxis.

Au nom du Comité de direction

Le président

Pierre-Antoine Hildbrand

Le secrétaire

Pascal Stoeri